

ACCUEIL – HEBERGEMENT - INSERTION

Tableau de bord 2023



Table des matières

PARTIE 1 - LE TERRITOIRE	3
1- Une population en augmentation, mais seulement dans la tranche d'âge des plus de 60 ans.....	3
2- Le logement : une tension croissante	4
3- Les déplacements : prédominance de la voiture individuelle	5
PARTIE 2 - LE VOLET URGENCE	6
1- La gestion du numéro d'urgence 115	6
2- L'offre d'hébergement d'urgence.....	7
2-1. Les hébergements d'urgence et les accueils de jour : continuité et adaptabilité	7
2-2. Les aides aux déplacements pour rejoindre les hébergements d'urgence	7
3- La mise à l'abri lors des situations climatiques exceptionnelles.....	8
3-1. Les maraudes	9
4- L'activité du 115.....	10
5- Les publics dans le volet urgence.....	11
5-1. Profils des publics ayant effectué une ou plusieurs demandes	11
5-2. Lieux d'appel des 2108 ménages demandeurs	12
5-3. Les publics hébergés dans les dispositifs d'urgence : plus de mineurs et plus de femmes	13
5-4. Le nombre de nuitées par personne	14
5-5. L'activité des hébergements d'urgence.....	15
5-6. Les ménages ayant demandé un hébergement pour motif de violences conjugales ou intra-familiales.....	16
PARTIE 3 - LE VOLET INSERTION	17
1- L'offre d'hébergement d'insertion en 2023.....	17
2- Les publics demandeurs d'hébergement et de logement d'insertion en 2023.....	18
2-1. Les profils des publics	18
2-2. La provenance géographique des ménages ayant fait une demande d'insertion en 2023	19
2-3. L'évolution du nombre de ménages et de personnes entrés en structure.....	19
2-4. Les délais d'attente pour entrer dans les structures d'insertion.....	20
2-5. Focus sur les demandes d'hébergement par des personnes incarcérées.....	22

Introduction

Le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation de la Charente Maritime (SIAO17) inscrit son action dans la mise en œuvre « du service public de la rue au logement ». Il a été créé par 4 acteurs départementaux intervenant dans l'Accueil-Hébergement-Insertion (AHI) des personnes sans-abri : Altéa-Cabestan, L'Escalé, Tremplin17 et l'EPD Les 2 Monts. L'édition de ce Tableau de Bord entre dans la mission d'observation sociale du SIAO17.

Les données qui ont servi à l'élaboration de ce document sont extraites du système d'information SI-SIAO partagé au plan national. Chaque année, des améliorations sont apportées au SI afin d'optimiser la fiabilité des informations contenues.

Cette fiabilité repose également sur les informations saisies par les prescripteurs (plus de 400 au plan départemental), les opérateurs proposant une offre d'hébergement et les professionnels en charge de la réponse au 115, que nous remercions pour leur collaboration.

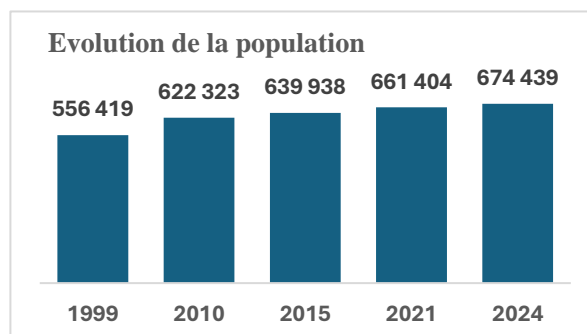
Pour cette édition 2023, nous avons souhaité mettre l'accent sur les publics. Les parties Urgence et Insertion commencent donc par la présentation de leurs caractéristiques.

PARTIE 1 - LE TERRITOIRE

Sont présentées ci-dessous quelques indicateurs qui sont spécifiquement en lien avec l'activité du secteur AHI, et qui impactent directement les populations défavorisées du territoire.

1- Une population en augmentation, mais seulement dans la tranche d'âge des plus de 60 ans

L'attractivité de la Charente-Maritime se confirme : par rapport à 2019, sa population départementale a connu une augmentation de 21 %, ce qui la place, pour la Région Nouvelle Aquitaine, après la Gironde et Les Landes (+33 % chacun), et avant les Pyrénées Atlantiques (+18%).



En observant de plus près les catégories d'âge représentées dans cette augmentation, on constate que la tranche des 60 ans et plus est en augmentation constante depuis 2019. Il s'agit en grande majorité de ménages arrivant d'autres territoires pour leur retraite, et qui bénéficient de revenus plutôt élevés.

A contrario, les autres tranches d'âge sont toutes en diminution, celle des 30 à 44 ans étant la plus marquée.

Ces évolutions impactent notamment l'accès au logement.

Charente-Maritime - Évolution et structure de la population ¹								
	2009	%	2014	%	2020	%	2024	%
Ensemble	616 607	100	637 089	100	655 709	100	674 439	100
0 à 14 ans	99 238	16,1	100 742	15,8	95 885	14,6	93 088	14
15 à 29 ans	94 888	15,4	93 025	14,6	91 643	14	95 672	14
30 à 44 ans	112 772	18,3	108 512	17	104 487	15,9	104 063	15
45 à 59 ans	128 911	20,9	128 337	20,1	131 213	20	130 982	19
60 à 74 ans	108 023	17,5	127 138	20	147 483	22,5	152 164	23
75 ans et plus	72 775	11,8	79 335	12,5	84 997	13	98 470	15

¹ Source INSEE

2- Le logement : une tension croissante

La tension sur le logement social reste élevée. Ci-dessous le nombre moyen de mois d'attente, toutes typologies confondues².

Délai moyen d'attribution ³ en mois, par EPCI, au 01/2024												
Secteur 1			Secteur 2				Secteur 3	Secteur 4	Secteur 5			Secteur 6
La Rochelle	Aunis atlantique	Ile de Ré	Rochefort	Aunis sud	Bassin de Marennes	Ile Oléron	Royan	Haute-Saintonge	Saintes	Gémozac	Cœur de Saintonge	Val de Saintonge
23	12	28	20	20	17	29	19	14	16	4	16	14

Quels que soient les secteurs géographiques, les délais d'attente les plus longs concernent les petites typologies de logement, ce qui impacte directement les publics accompagnés dans le cadre de l'activité du secteur AHI ; en effet, une grande majorité d'entre eux sont des personnes seules.

De plus, cette année 2023 a vu se poursuivre l'augmentation des demandes venant de ménages dont le logement est repris par le propriétaire. En période de pénurie de logements sociaux et de logements privés à loyer abordable auxquels ces ménages pourraient prétendre, les ménages en situation de fragilité voient leur situation se dégrader.

² Source : AFIPADE

³ Délai moyen d'attribution : temps qui s'est écoulé entre la date de dépôt de la demande et la date d'entrée dans les lieux (en mois).

3- Les déplacements : prédominance de la voiture individuelle

Si les lignes de car couvrent une grande partie du territoire, leur fréquence reste relativement faible, très liée aux périodes et horaires scolaires.


Bus et train sont cependant utilisés autant que possible par le 115, et permettent une partie des déplacements vers les accueils d'urgence du département.



PARTIE 2 - LE VOLET URGENCE

2023 – URGENCE – LES CHIFFRES CLÉS

LES PLACES – Total : 273			
Accueil de nuit	HU généraliste	Personnes victimes de violence	Places conditions climatiques exceptionnelles
80	69	56	68

LES PUBLICS		
	Demandeurs	Hébergés
Ménages 	2 108	1 420
Personnes 	2 871	2 007

92 378 NUITEES **+ 13%**

LES CONDITIONS CLIMATIQUES EXCEPTIONNELLES		
	13 jours de déclenchement	
En moyenne/jour	Canicule 10 jours	Froid persistant 3 jours
Accueils de jours (Nbr d'accueils)	124	52
Maraudes (Nbre de rencontres)	142	66

1- La gestion du numéro d'urgence 115

La réponse au 115 est déléguée par convention du SIAO 17 à l'association Altea-Cabestan, et exercée par des professionnels dont les missions sont mutualisées avec d'autres postes de l'association Altea-Cabestan. La réponse téléphonique est effective 24h/24h toute l'année.

2- L'offre d'hébergement d'urgence

2-1. Les hébergements d'urgence⁴ et les accueils de jour : continuité et adaptabilité

Le parc d'hébergement d'urgence connaît une relative stabilité en termes de nombre de places, mais aussi pour ce qui concerne les modes d'accueil et les typologies des publics.

Cependant, une forte adaptabilité est mise en œuvre autant que possible et chaque fois que nécessaire, afin d'être réactif pour tous les besoins spécifiques tels que :

- Conditions climatiques exceptionnelles nécessitant une mise à l'abri d'un maximum de personnes vulnérables ;
- Accueil des personnes orientées par le SAS régional suite aux deserrements nationaux (Calais, Ile de France) ;
- Accueil de personnes en situation très spécifique : sortant de détention ou d'hôpital (général ou psychiatrique) sans solution d'hébergement et avec une problématique de type psycho-sociale aiguë nécessitant une présence de professionnels.

Les Accueils de jours : implantés à La Rochelle, Rochefort, Saintes et Saint Jean d'Angely, ils fonctionnent en étroite collaboration avec chaque tissu partenarial local (Conseil départemental, CCAS, services hospitaliers, ...). Ils sont en lien direct avec les accueils de nuit, (sur le même site ou très proche) ce qui permet une continuité de l'accueil et de l'accompagnement.

A noter que d'autres accueils de jour existent, gérés par des structures associatives et/ou caritatives.

2-2. Les aides aux déplacements pour rejoindre les hébergements d'urgence⁵

Compte-tenu des difficultés de déplacement pour les personnes sans moyen de locomotion personnel, il est proposé aux personnes qui font appel au 115 et qui se voient proposer une place dans une autre



⁴ Les hébergements à destination des personnes en situation administrative complexe (28 places, gérées par les structures d'hébergement) ne figurent pas dans cette carte. Les personnes y sont orientées sur décision de la Préfecture.

⁵ Source : Rapport d'activité 2023 du service Urgence d'Altea-Cabestan

commune que celle où elles se trouvent au moment de la demande, plusieurs aides afin de favoriser leur déplacement. Ce service est géré au titre du SIAO-115 par Altea-Cabestan.

Toute l'année :

- **Les cars interurbains : une aide financière sous forme** de tickets gratuits. Ces titres de transport sont à retirer auprès de différents points du département (SAO, accueils de jour).
- **Le train :** depuis fin 2022, un conventionnement a été mis en place avec une agence de voyage de La Rochelle, permettant de fournir des tickets de train gratuits. Ce service fonctionne pendant les horaires d'ouverture de l'agence.

Les aides aux déplacements :

► 1023 titres de transport distribués en 2023, ce qui se rapproche des 1135 en 2019.

Pendant les périodes de déclenchement liées aux conditions climatiques exceptionnelles : afin d'assurer la mise à l'abri des personnes en cas d'absence de transport en commun, il est fait appel à l'ADPC⁶ qui transporte les personnes vers les places proposées. Cependant, ce service n'a pas été déclenché en 2023.

Si ces différentes mesures améliorent l'accès aux lieux d'hébergement d'urgence, des difficultés demeurent :

- Pendant les périodes de vacances scolaires (plus faible fréquence des lignes ouvertes).
- Les samedi, dimanche, jours fériés : à l'exception de La Rochelle, les lieux de distribution de titres de transport sont fermés.
- Le transport des animaux n'est pas autorisé.
- L'aide ne concerne que le trajet aller. Cette contrainte peut conduire les personnes à refuser une proposition d'hébergement.

3- La mise à l'abri lors des situations climatiques exceptionnelles⁷

A l'approche de chaque risque climatique, une concertation est mise en place, qui permet de déterminer les mesures spécifiques à déployer afin de répondre au mieux aux besoins de mise à l'abri estimés. Ces actions sont réalisées grâce à la mobilisation collective des partenaires.

En 2023, une période de fortes températures estivales a surpris par son caractère tardif, tandis que les températures de début d'hiver sont restées peu basses.

Pour la troisième année consécutive, nous connaissons des périodes de très forte chaleur. Les moyens habituellement renforcés en hiver sont alors aussi déployés en été, où, traditionnellement, sont pris la plupart des congés des personnels, mais aussi des bénévoles. Ainsi, les données d'activité de ces périodes estivales s'approchent de celles constatées en hiver.

⁶ Association Départementale de Protection Civile

⁷ Sources : accueils de jour et SIAO17

2023 : 13 JOURS DE DÉCLENCHEMENT Données départementales			
		ACCUEILS DE JOUR Nbre d'accueils	MARAUDES Nbre de rencontres
ÉTÉ	Canicule 10 jours Du 20/08 au 24/08/2023	1234	520
	Du 06/09 au 10/09/2023		
Moyenne/jour		124	52
HIVER	Froid intermédiaire 31 jours Du 21/01 au 30/01/2023	1255	2046
	Du 25/02/2023 au 06/03/2023		
	Du 01/12 au 03/12/2023		
Moyenne/jour		40	66

Conditions climatiques particulières : en novembre 2023 des mesures spécifiques ont été prises pendant quelques jours lors d'un passage de tempête. Il a alors été décidé d'ouvrir toutes les places supplémentaires en accueil de nuit, ce qui a permis de mettre à l'abri toutes les personnes demandeuses.

3-1. Les maraudes

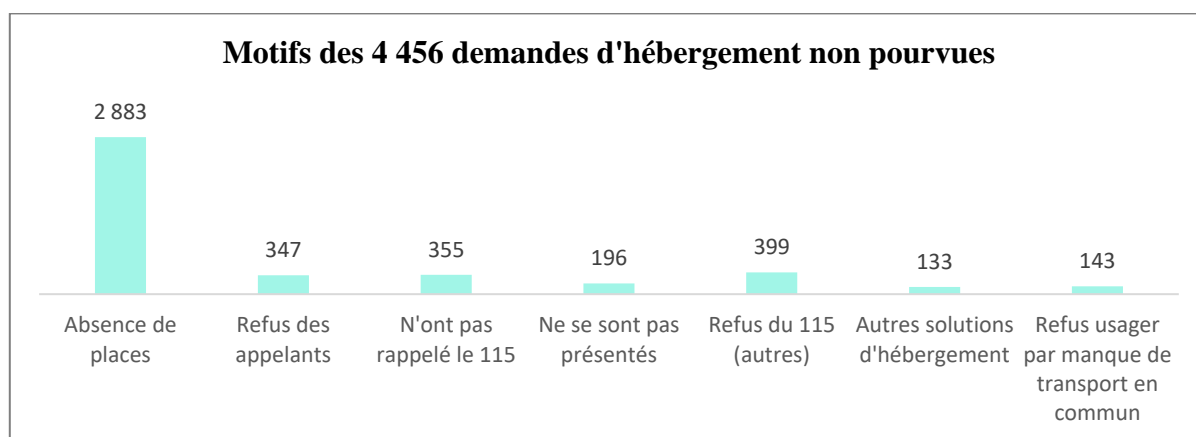
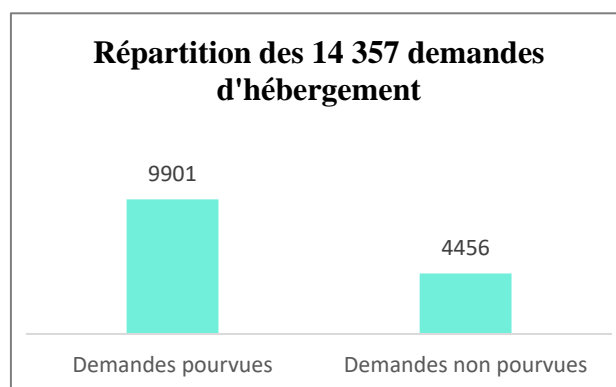
En plus du SAMU Social qui fonctionne toute l'année à La Rochelle (ALTEA-CABESTAN), le SIAO17 conventionne avec des associations locales (l'Ordre de Malte à Rochefort, le Secours catholique à Saintes) ou départementale (ADPC) afin de réaliser des maraudes sur les périodes de forte chaleur ou de froid persistant. Le SIAO 17 coordonne leurs actions à chaque déclenchement.

Il nous paraît souhaitable de favoriser autant que faire se peut la réalisation de ce type d'action par des acteurs locaux ; en effet, leur connaissance fine de chaque territoire, et la connaissance mutuelle avec les publics sont des atouts précieux, ainsi que leur participation dans les réseaux d'acteurs locaux.

4- L'activité du 115

Les données de ce chapitre sont extraites du rapport d'activité 115 d'Altea-Cabestan, structure qui gère le 115 en Charente-Maritime, par délégation du SIAO17.

Demandes	
Demandes d'Hébergement	Demandes de prestation
14 357	366
14723	



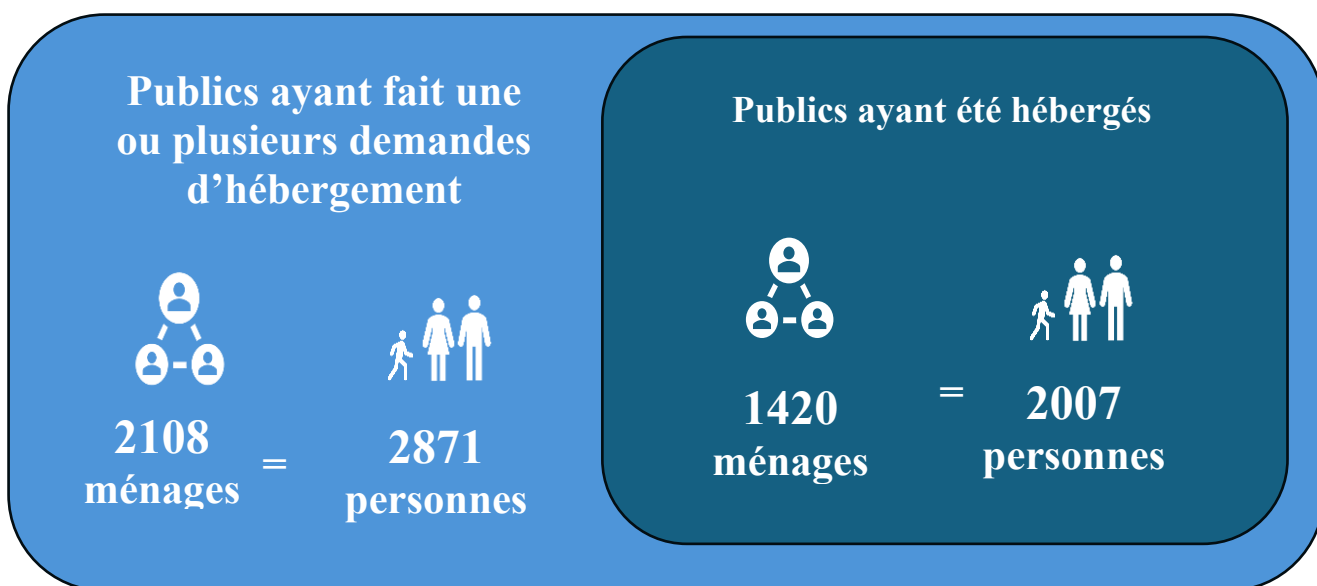
5- Les publics dans le volet urgence

La présentation de ces données vise à caractériser les profils des publics ayant eu recours aux services d'hébergement d'urgence.

Nous présentons dans un premier temps les caractéristiques des publics qui ont formulé une demande, que leur demande ait abouti ou non, puis celles des publics ayant été hébergés, quelle que soit la durée de cet hébergement.

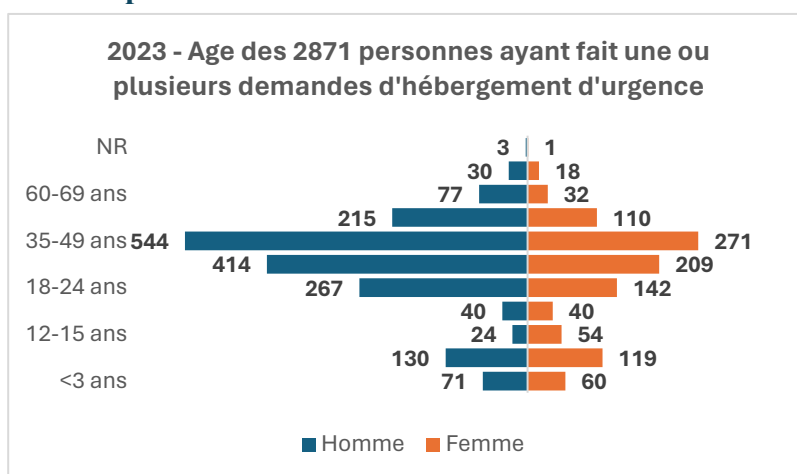


Selon l'observation recherchée, nous parlerons tantôt de ménages, tantôt de personnes.



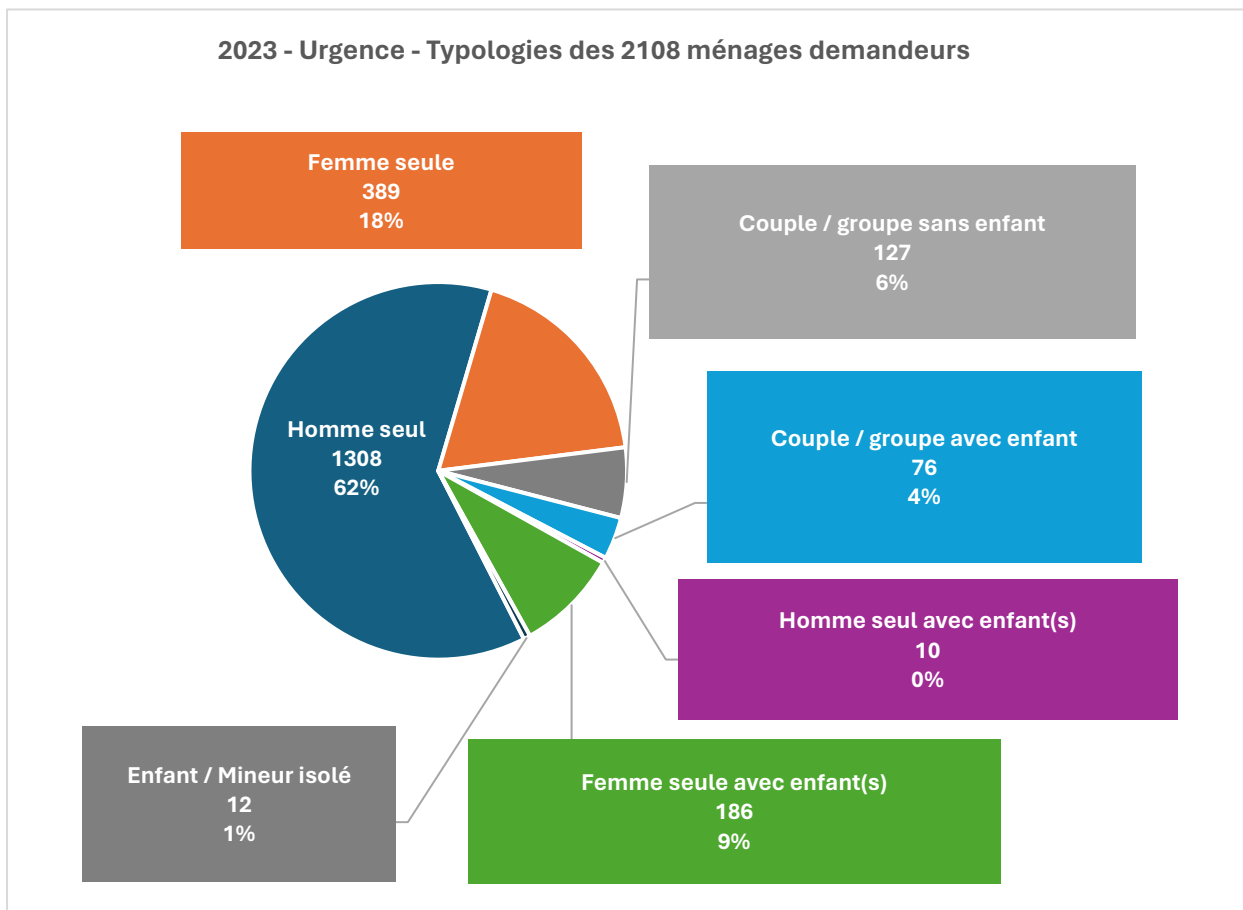
5-1. Profils des publics ayant effectué une ou plusieurs demandes⁸

	H	F
Mineur	265	273
Majeur	1547	782



⁸ Les données des années précédentes portaient sur les ménages ayant été hébergés, et non, comme ici, sur les ménages ayant effectué une demande. Il ne peut donc être fait de comparaisons en termes d'évolution.

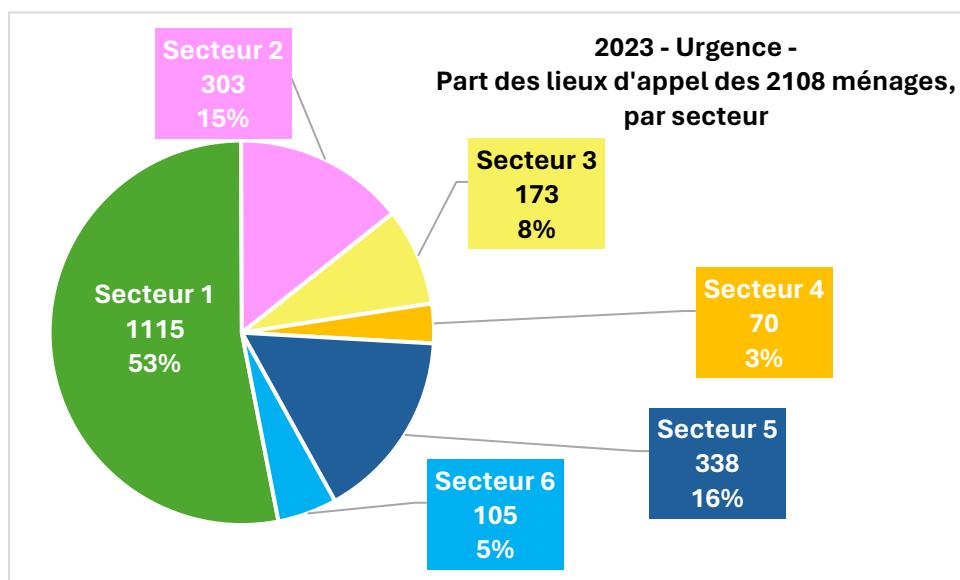
2023 - Urgence - Typologies des 2108 ménages demandeurs



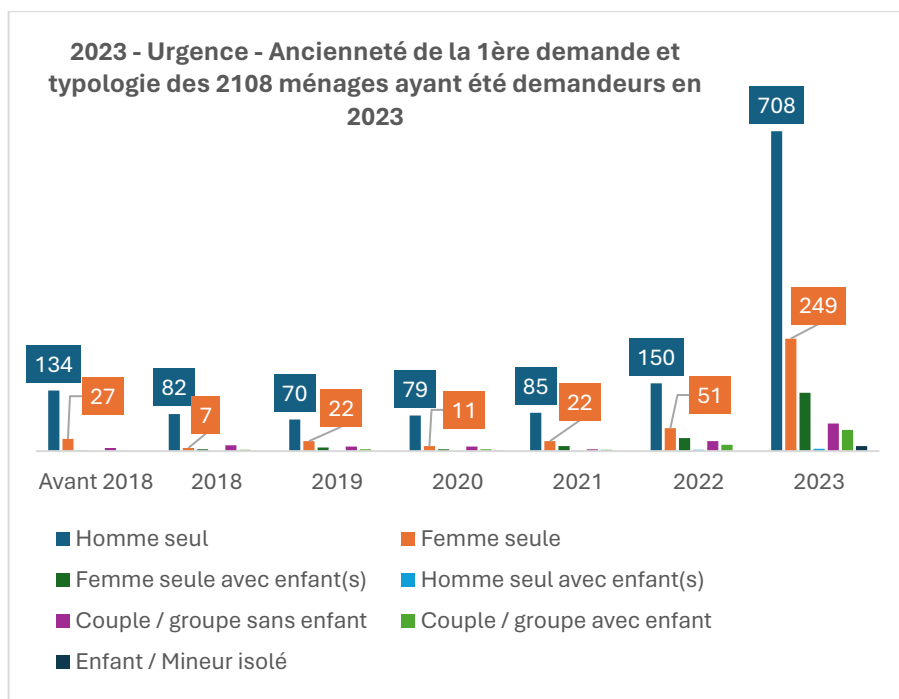
5-2. Lieux d'appel des 2108 ménages demandeurs

► Plus de la moitié des ménages se trouvaient sur le secteur 1 au moment de la demande au 115

(4 ménages étaient hors département au moment de l'appel)



5-2.1 Ancienneté de la demande



Sur les ménages et personnes demandeuses en 2023 :

► **MÉNAGES** : Plus de 40% (902) des 2108 ménages l'ont déjà été au moins une fois les années précédentes.

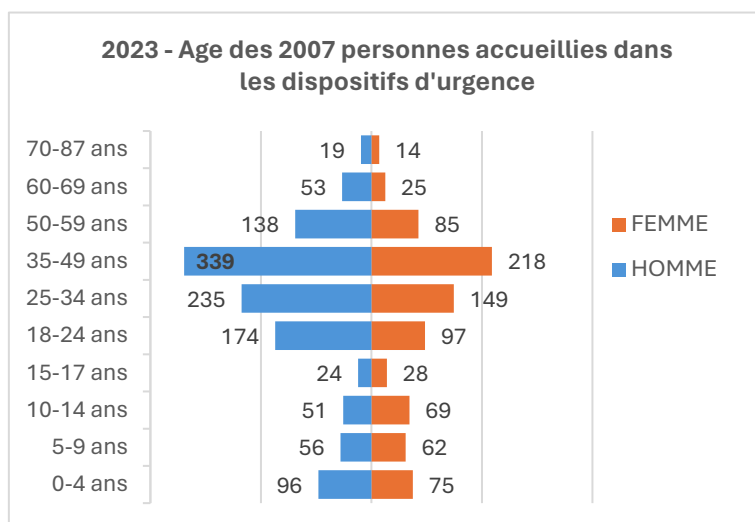
► **Hommes seuls** : 45% (600) d'entre eux l'avaient déjà été au moins une fois les années précédentes.

► **Femmes seules** : 35% d'entre elles (140) l'avaient déjà été au moins une fois les années précédentes.

Lecture :

- 708 hommes seuls demandeurs en 2023 l'ont été pour la 1ère fois en 2023.
- 150 hommes seuls demandeurs en 2023 l'ont été pour la 1ère fois en 2022.

5-3. Les publics hébergés dans les dispositifs d'urgence : plus de mineurs et plus de femmes

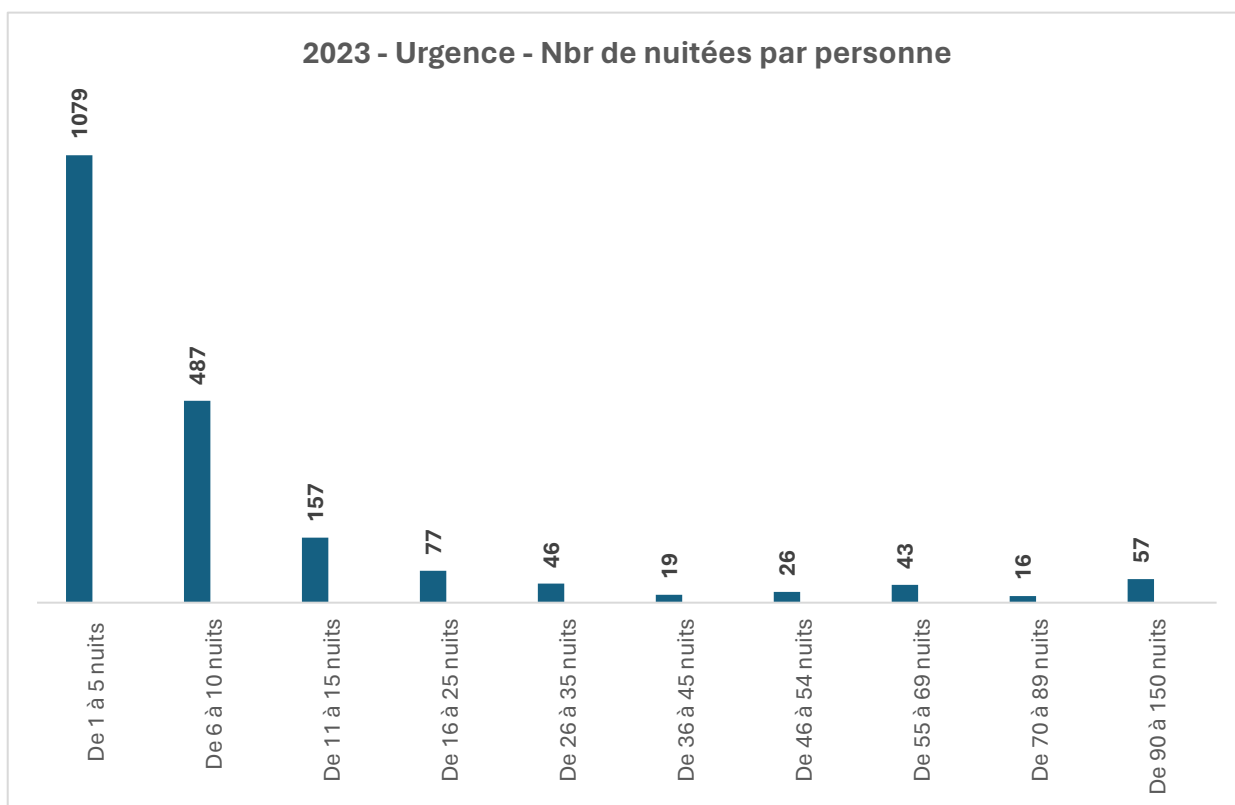


► Évolutions 2022 – 2023 des profils des personnes accueillies :

- Les mineurs de 0 à 17 ans passent de 20% à 23%
- Les femmes de 35 à 49 ans passent de 9% à 11%

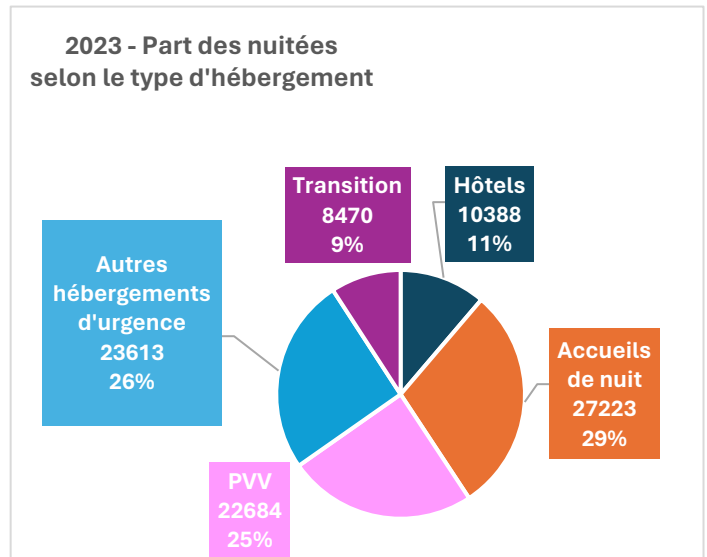
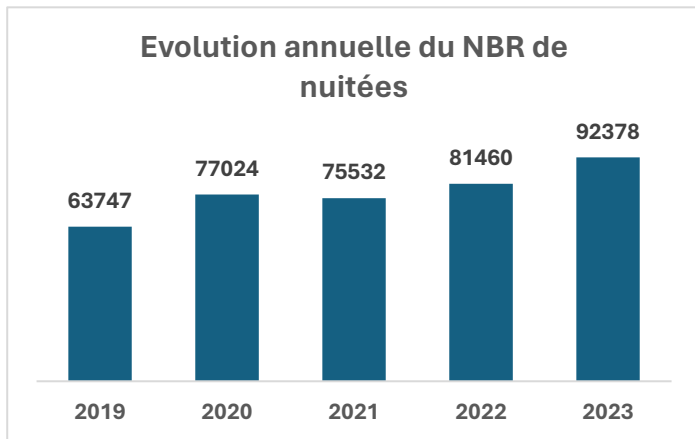
5-4. Le nombre de nuitées par personne

Pour les 2007 personnes hébergées, la moitié (53%) ont effectué au maximum de 1 à 5 nuits d'hébergement pendant l'année 2023, que ce soit en continu ou en discontinu. Cela correspond principalement à l'activité des accueils de nuit, complétée par les nuitées hôtelières.

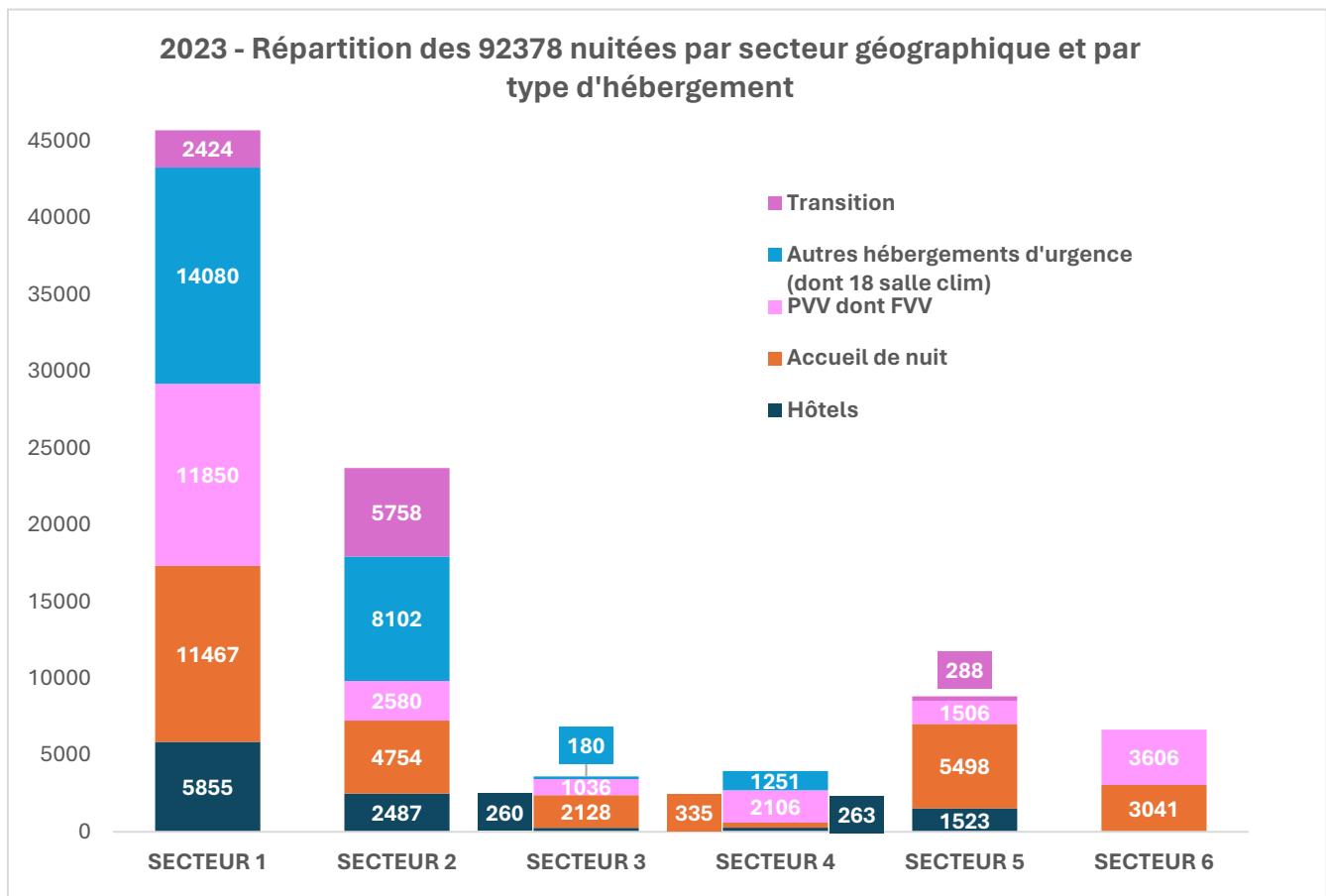


5-5. L'activité des hébergements d'urgence

5-5.1 Les nuitées : une augmentation persistante



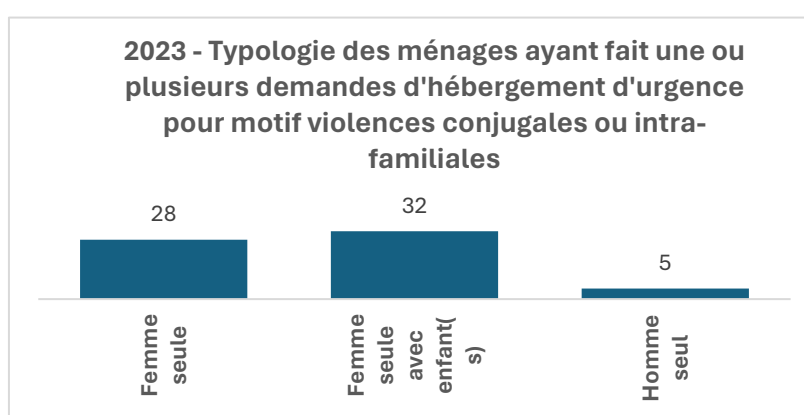
L'évolution de la part des nuitées selon le type d'hébergement entre 2022 et 2023 : L'augmentation la plus notable concerne l'accueil **des personnes victimes de violence**, qui passe de 19% des nuitées en 2022 à 25% en 2023, ce qui correspond à l'augmentation du nombre de places dédiées, et donc à une meilleure réponse à ce besoin.



5-6. Les ménages ayant demandé un hébergement pour motif de violences conjugales ou intra-familiales

Précision sur la typologie des ménages⁹

	Nbre de ménages	Personnes		
		Total personnes	Dont majeurs	Dont mineurs
Demandeurs	62	341	244	97
Dont hébergés au moins une nuit	56	328	235	93
Dont n'ayant pas été hébergés	6	13	9	4



Focus sur les 6 ménages ayant fait une demande pour raison de violences intra-familiales n'ayant pas été hébergés et les motifs

► Il s'agit de 2 femmes seules et 4 femmes avec 2, 3 et 4 enfants :

Pour manque de place : cela concerne une femme seule, et une femme avec 3 enfants (hors département pour cette dernière) ;

Pour manque de transport : une femme seule (Ile de Ré) ;

Refus du ménage à cause de l'éloignement géographique : une femme avec 2 enfants ;

Pour absence de places compatibles avec la composition du ménage : une femme avec 3 enfants ;



Enfin, une femme avec un enfant a pu se maintenir dans le logement.

⁹ Trois ménages ont fait des demandes à la fois en tant que femme seule et femme seule sans enfant

PARTIE 3 - LE VOLET INSERTION

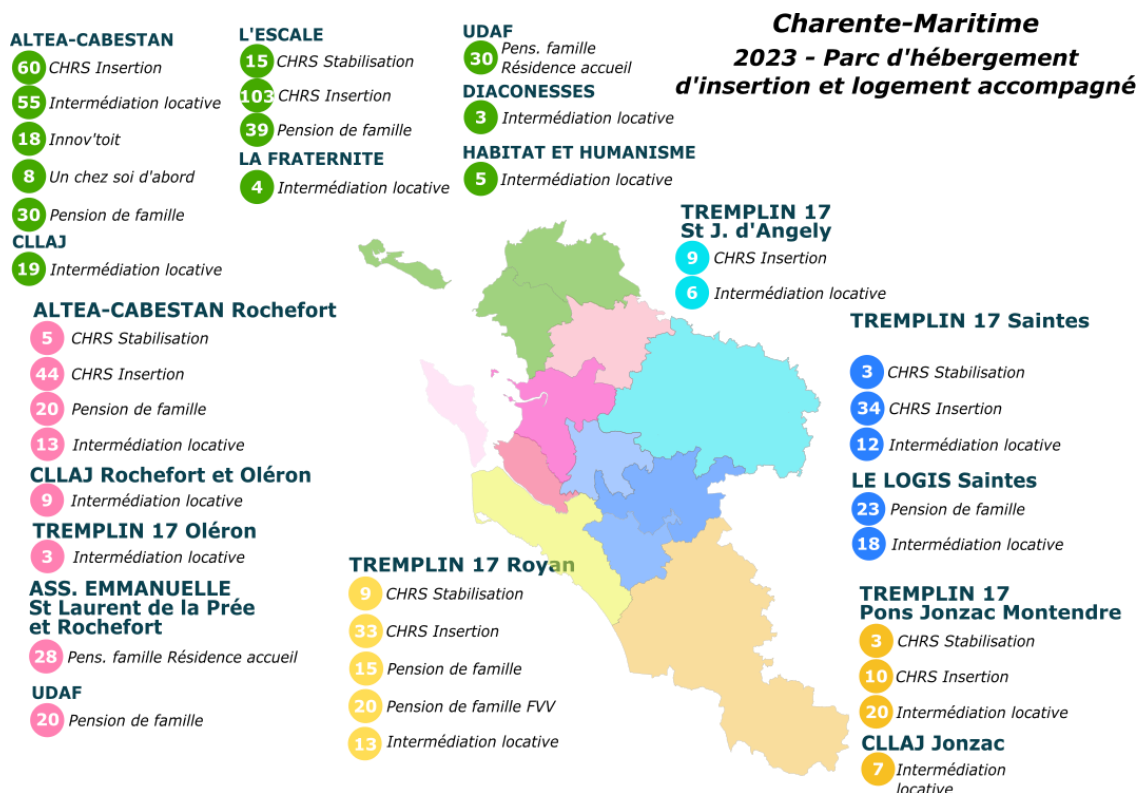
2023 – INSERTION – LES CHIFFRES CLÉS

LES PLACES – Total = 663 places						
CHRS Stabilisation	CHRS Insertion	Intermédiation locative	Résidences sociales		Autres types de places	
			Pensions de famille	Résidences accueil	Un chez soi d'abord	Innov'Toît
35	190	187	167	58	8	18

LES PUBLICS		
	Demandeurs	Entrés en structure*
Ménages 	975 (+ 5 %)	343 (-6%)
Personnes 	1511 (+ 9 %)	504 (- 2 %)

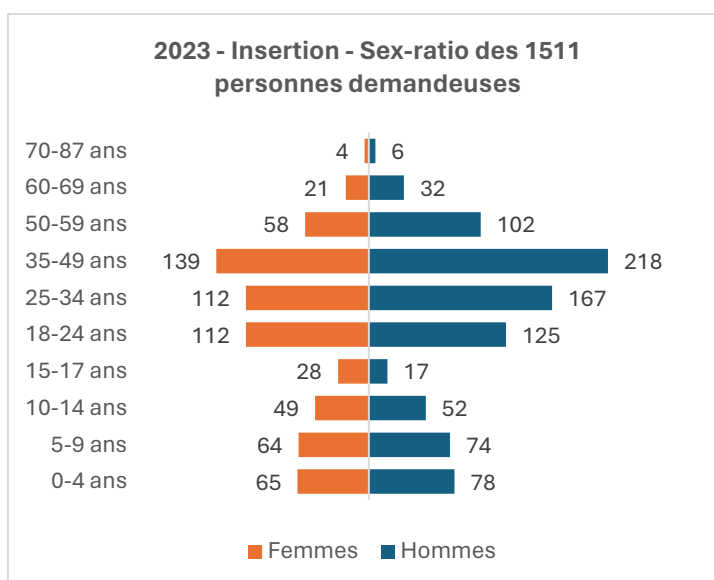
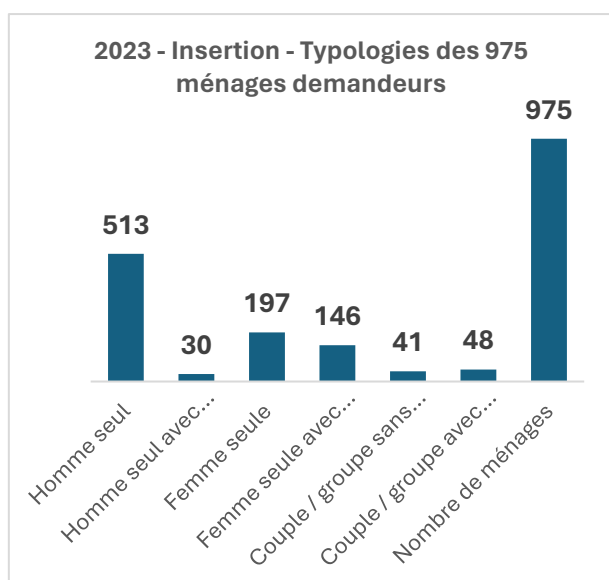
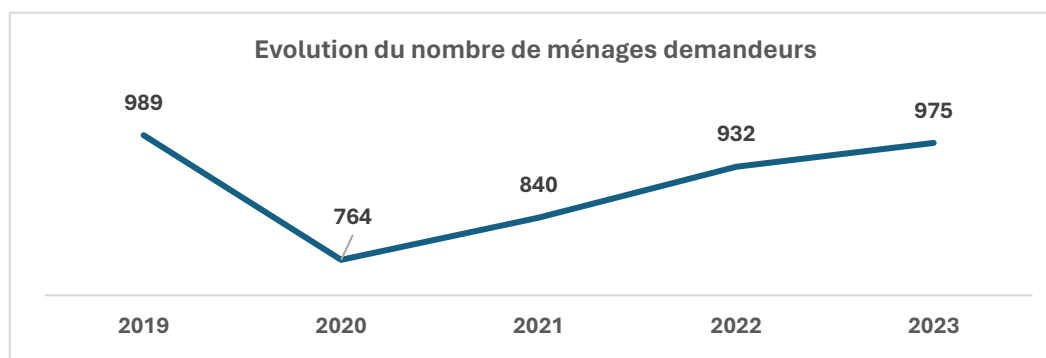
*Le nombre d'entrées est de 362, pour 343 ménages : 19 ménages ont fait 2 entrées chacun en 2023.

1- L'offre d'hébergement d'insertion en 2023



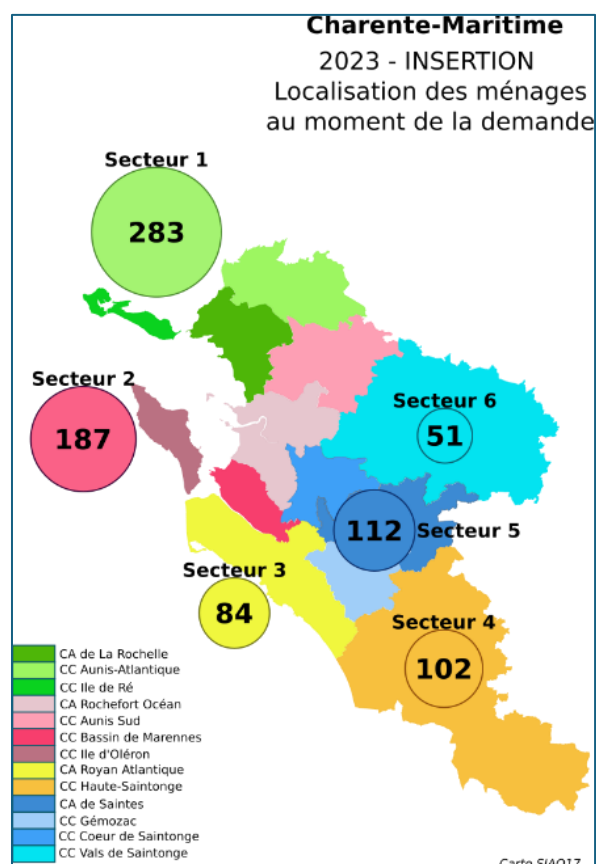
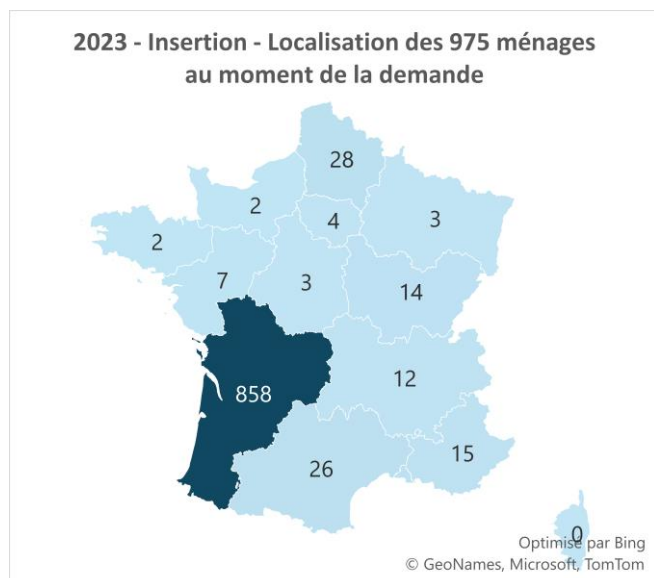
2- Les publics demandeurs d'hébergement et de logement d'insertion en 2023

2-1. Les profils des publics



L'évolution la plus notable de 2022 à 2023 concerne les femmes seules avec enfant(s) : de 12% à 15%

2-2. La provenance géographique des ménages ayant fait une demande d'insertion en 2023



2-3. L'évolution du nombre de ménages et de personnes entrés en structure¹⁰

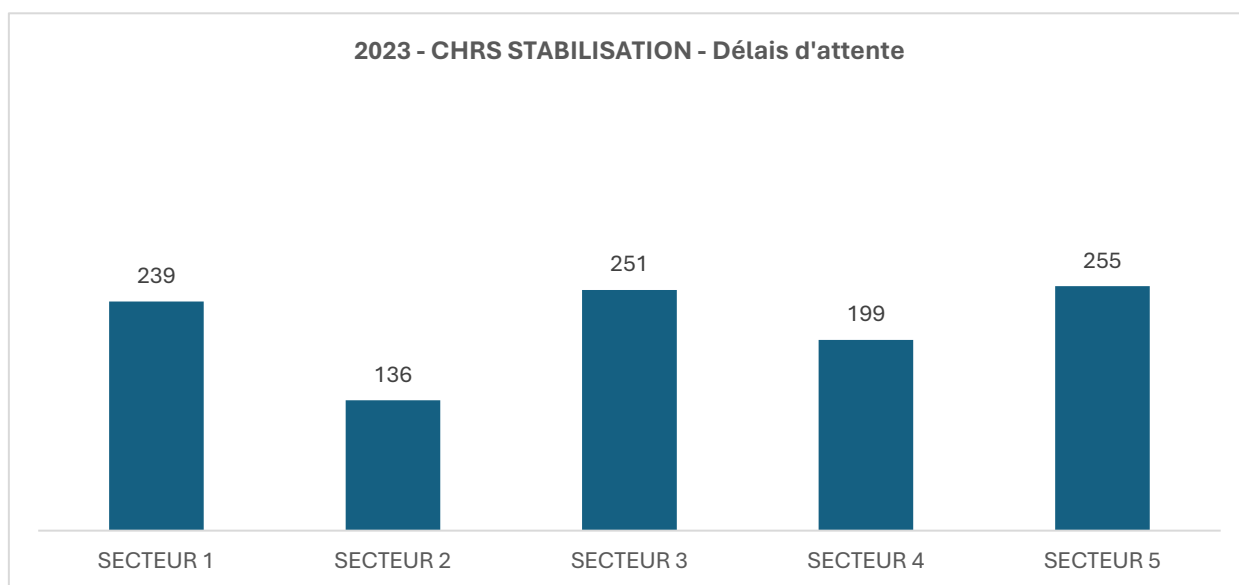
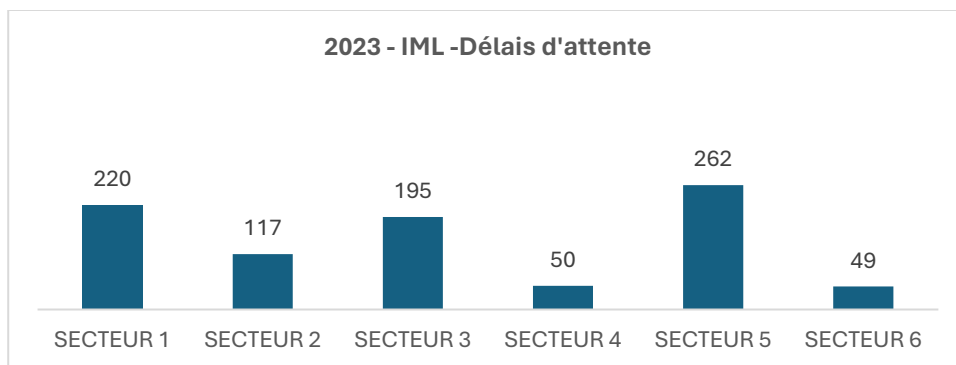
Entrées en 2023	2021	2022	Évol. 2021/2022	2023	Évol. 2022/2023
Nbre ménages différents	291	362	24%	343	
Nbre personnes	458	514	12%	504	-2%
Dont majeurs	340	402	18%	382	-5%
Dont mineurs	118	112	-5%	122	9%

Nous avons constaté une reprise d'activité après la chute due à la crise sanitaire apparue en 2020. Depuis 2022, la baisse des entrées est à corréliser à plusieurs facteurs. Le plus sensible est la difficulté à réaliser des sorties de structure dans les temps impartis ; cette situation est directement liée à la réalité du marché du logement locatif, qu'il soit public ou privé (loyers inabornables pour les populations en situation de précarité et qui ne présentent pas de garantie de solvabilité). Le second facteur explicatif est la typologie des logements souvent peu adaptée aux ménages concernés.

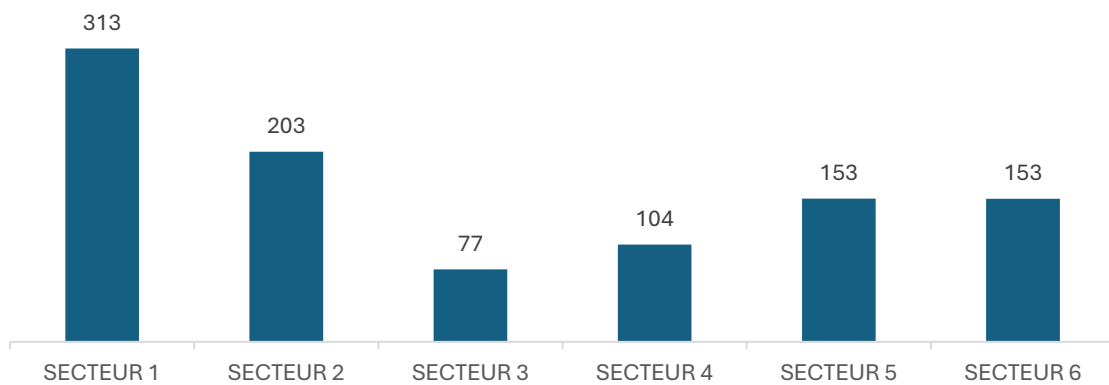
¹⁰ Sur 362 ménages, 19 ont réalisé chacun 2 entrées pendant l'année (continuités de parcours, sortie et réadmission).

2-4. Les délais d'attente pour entrer dans les structures d'insertion

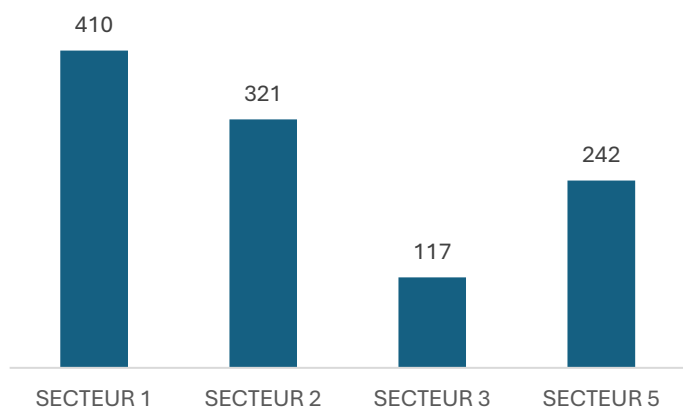
Les délais d'attentes des graphiques ci-dessous sont des moyennes par secteur exprimées en nombre de jours. Le délai d'attente correspond à la différence entre la date de 1^{ère} transmission de la demande, et la date d'entrée dans la structure. Les entrées directes et les entrées en continuité de parcours, soit 44 entrées, ne sont pas comptabilisées dans ces moyennes.



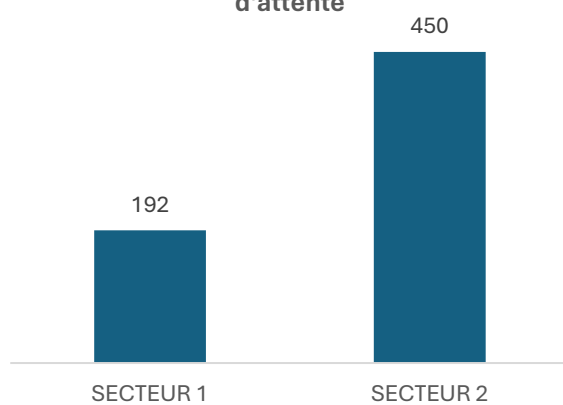
2023 - CHRS INSERTION - Délais d'attente



2023 - PENSION DE FAMILLE - Délais d'attente



2023 - RESIDENCE ACCUEIL - Délais d'attente



2-5. Focus sur les demandes d'hébergement par des personnes incarcérées

Les lieux de détention en Charente--Maritime	
	Nbre de personnes détenues au 01/01/2024 ¹¹
Établissements pour peines : Saint-Martin de Ré et Bedenac	566
Maisons d'arrêt : De Rochefort et de Saintes	206

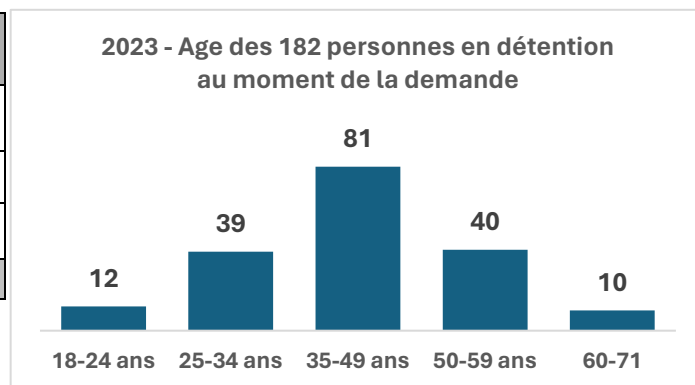
Depuis 2018, le SIAO17 a traité 182 demandes d'hébergement d'insertion pour des personnes en détention au moment de leur demande.

Ces demandes concernent en majorité des hommes seuls. L'adresse au moment de la demande est celle du lieu de détention. Pour les personnes hors département 17, leur demande vers la Charente-Maritime s'explique de plusieurs manières, parmi lesquelles :

- Détention dans un autre département et souhait de revenir en Charente-Maritime ;
- Interdiction de séjour dans le département d'origine à la sortie de détention ;
- Projet de formation et/ou d'emploi en Charente-Maritime.

Les personnes détenues en Charente-Maritime sur une longue durée n'ont souvent plus d'attache ailleurs, et le projet est alors de se stabiliser dans ce département.

Localisation des demandeurs au moment de la demande	
Nouvelle Aquitaine	145
dont département 17	109
dont autres départements	37
TOTAL	182



La préparation de la sortie de détention est un élément capital dans le parcours de réinsertion de la personne, et une sortie sans solution d'hébergement présente des risques accrus de récidive. En ce sens, la collaboration entre le SPIP17, le SIAO17 et les structures d'hébergements est primordiale.

¹¹ Source SPIP 17

Les missions du SIAO17 sont financées
dans le cadre du Service Public de la Rue au Logement



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*